

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CSE

Normandie

**VOS ELUS
CSE**

Marie-Martine LEMERCIER
marie-
m.lemercier@francetravail.
fr

Aline BOUQUET
Aline.bouquet@francetravail.
fr

Chantal BUSNEL
Chantal.busnel@francetravail.
fr

Fabienne BROSSAULT
fabienne.brossault@francetravail.
fr

François DOUBLET
francois.doublet@francetravail.
fr

Elodie MENNERUN
elodie.mennerun@francetravail.
fr

Aurélie LEGRAND
Aurilie.legrand@francetravail.
fr
Olivier HENRY
olivier.henry@francetravail.
fr

RÉUNION extraordinaire du 31 octobre 2024

Bilan CSSCT du 22 octobre 2024

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) s'est réunie le 9 / 07 28 aout et 22 octobre pour analyser les causes potentiels de l'accident mortel d'un agent survenu en juin dernier et proposé à la direction des mesures de prévention dans le cadre du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2024. (PAPRIPACT)

La CSSCT a émis également des propositions suite à l'expertise risque grave des agents placement mené en début d'année.

Suite aux retours de la direction les élus ont émis un avis circonstancier sur le PAPRIPACT 2024.

SNAP Avis du SNAP

Même si la direction a répondu en partie à certaines demandes des élus, les élus SNAP regrette que la direction ne s'empare pas plus de tous les mesures de prévention concernant l'organisation du travail qui aujourd'hui est notre 1er facteur de RPS.

* Proposition d'avis circonstancié des élus sur le PAPRIPACT 2024

Les élus du CSE France Travail Normandie sont consultés ce jour sur le PAPRIPACT 2024.

A la demande des élus du CSE Normandie, la consultation est tardive pour permettre l'intégration de mesures préventives en lien avec l'expertise Risque Grave sur le Placement d'une part, et celles en lien avec l'accident de travail entraînant le décès d'une collègue lors de son activité, d'autre part.

Suite aux travaux de la CSSCT Normandie et avec la participation du contrôleur de la CARSAT à la première séance du 23 février 2024, les élus du CSE Normandie émettent les alertes suivantes :

- Le PAPRIPACT 2024 Normandie ne se construit pas à partir des métiers et/ou situations de travail selon les recommandations des organismes référents tels que l'ARACT, l'INRS ou la médecine du travail.
- La méthodologie d'évaluation des risques basée sur les 9 principes de prévention (cf INRS et art L4121-1) n'est pas respectée, alors que son application permettrait de construire le DUERP puis le PAPRIPACT en tenant compte des problématiques rencontrées par les agents ; ceci afin de proposer des actions préventives au plus près des réalités de ces derniers.

– Certaines mesures proposées par la Direction ne relèvent pas du PAPRIPACT 2024 (par exemple : le contrôle réglementaire des ascenseurs, le programme national ARU, le marché de nettoyage, ...)

– Le constat d'un décalage entre l'analyse et les propositions de la CSSCT en lien avec le quotidien des agents et les mesures proposées par la Direction

Pour rappel, une expertise Risque Grave sur les conditions de travail des agents Placement a été votée en CSE en Août 2023, contestée par la direction. La justice a confirmé le risque grave le 9 février 2024, ce qui a permis la réalisation de l'expertise par un cabinet mandaté.

De ce fait, les élus du CSE Normandie considèrent que ce risque est toujours existant et que la mise en œuvre de la loi plein emploi commencée en 2024 et qui se poursuivra en 2025, devrait accentuer le risque grave énoncé dans les conclusions de l'expertise pour risque grave sur les conditions de travail des agents placement.

Les élus du CSE Normandie demandent que des mesures sur l'organisation et la charge de travail efficaces et efficaces soient proposées et mises en place par la direction lors de l'élaboration du PAPRIPACT 2025.

Suite à l'accident de travail mortel survenu le 25 juin 2024 dans notre établissement, les élus du CSE Normandie, en complément des mesures déjà intégrées dans le PAPRIPACT 2024 **demandent la déconcentration des lieux de formation sur la Normandie** (avec une focale particulière sur le parcours des nouveaux entrants).

Les élus du CSE Normandie préconisent un accompagnement de la Carsat pour la rédaction du PAPRIPACT 2025, ce qui permettra une meilleure intégration de l'analyse des risques dans l'élaboration des mesures de prévention.

Les élus du CSE Normandie attendent un point de suivi trimestriel en CSSCT ordinaire sur l'état d'avancement du PAPRIPACT. Le PAPRIPACT a vocation à être réévalué afin d'éventuellement corriger les mesures ou les adapter, ceci en vue d'une amélioration continue.

Par ailleurs, **les élus CSE Normandie demandent la communication par la direction des outils de pilotage permettant de suivre la réalisation du PAPRIPACT.** Conformément à l'article L2312-15, « l'employeur doit rendre compte, en la motivant, de la suite donnée aux avis et vœux du comité. »

Rouen, le 31 octobre 2024.

**VOTRE
DELEGUEE
REGIONALE**

Marie-Martine
LEMERCIER

06.60.47.15.84